

FEDERATION FRANÇAISE DE TAROT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Adhérente à la C.L.E
Confédération des loisirs de l'esprit
Association d'éducation populaire



Comité Nord pas de Calais

PRESIDENCE CCR :

MIONNET Stéphane

REGLEMENT DES COMPETITION SAISON 2022/2023 CHAMPIONNAT DONNES LIBRES

Le championnat se déroule en 1 finale en 2 séances qui se joueront :

le samedi 28 Janvier 2023 au

Salle Simone SIGNORET
Rue de Verdun
62250 MARQUISE

L'épreuve est ouverte uniquement aux joueurs licenciés FFT au comité NORD PAS DE CALAIS a jour de cotisation 2022-2023. Il est possible de participer à l'épreuve en prenant une licence sur place.

Cette épreuve est placée sous l'autorité du président de la CCR Stéphane MIONNET. A l'issue de la finale, **les 13 premiers** seront qualifiés pour la finale nationale du **07 au 10 Avril 2023** à Pontarlier

Règle Sanitaire

Tous les participants doivent être licenciés, ou membres de club, leurs coordonnées (notamment téléphonique et/ou mail) doivent être disponibles en cas de nécessité.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- à ne pas se présenter s'il présente des signes d'infection (www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale)
- à prévenir sans délai le club ou comité organisateur s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club et/ou le comité s'engagent eux-mêmes à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur du virus (en respectant son anonymat)

Le port du masque pourrait être obligatoire à l'intérieur des locaux selon les modalités de la municipalité.

Du gel hydro-alcoolique doit être disponible dès l'entrée des locaux ainsi qu'à proximité des tables de jeu. Les participants doivent utiliser ce gel à chaque changement de position.

Le Pass sanitaire OU un test PCR de moins de 48h sera indispensable (toutes personnes ne présentant pas ces documents ne pourra participer au sélectif).

ARTICLE 1 : DÉROULEMENT

Les places sont attribuées par tirage au sort ; **sauf Champion sortant : N1**

Les séances se déroulent en 5 fois 5 donnes.

Au bout de 50 minutes les donnes non commencées seront annulées. (Les contrats possibles sont prise, garde, garde sans, garde contre).

Pour toute garde sans ou garde contre l'accord de l'arbitre est obligatoire.

Pour tout score supérieur à 450 la feuille de marque doit être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs. En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs, en cas de récidive pénalité de 100 points.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises avant le 22/01/2023. Le prix de l'inscription est fixé à **25 euros par joueurs**. Début de la **1^{ère} séance 10h00**. Vous pouvez vous inscrire auprès du CCR à l'adresse suivante : ccr5962@yahoo.com

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Au cas où le nombre de participants ne permettrait pas de faire uniquement des tables complètes, il y aurait de un à trois éliminés pour la deuxième séance. Pour la marque, le calcul des points alloués aux défenseurs est le même qu'à quatre joueurs. Par contre, **les points du preneur sont multipliés par 2**. Le total des trois scores (du preneur et de chacun des deux Défenseurs) est donc égal à 0.

Il est possible d'appliquer un coefficient entre 2 séances (ou 2 positions) à condition d'éliminer au moins un pourcentage des participants : - Elimination de 10% des joueurs => Coeff de 1,10 - Elimination de 20% des joueurs => Coeff de 1,15 - Elimination de 30% des joueurs => Coeff de 1,20 - Elimination de 40% des joueurs => Coeff de 1,25 - Elimination de 50% des joueurs => Coeff de 1,30

A l'issue de la finale les 13 premiers joueurs seront qualifiés pour le championnat de France.

ARTICLE 4 : INDICE PCN ET PP

L'indice des PCN est de 1,8. Attribution de 3PP au 1^{er}, 2PP au 2^{ème} et 1PP au 3^{ème}

ARTICLE 5 RÈGLEMENTS FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version.

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre.

ARTICLE 6 DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, en accord avec le président de Zone et le président du comité a le droit de prendre tous les choix optionnels qu'il jugera utile au bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 7 ARBITRAGES

L'arbitrage sera assuré par un arbitre régional

ARTICLE 8 DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

Il est désormais interdit d'être accompagné d'animaux, lors des séances de championnats. Aucune dérogation ne pourra être faite.

ARTICLE 9

L'inscription au championnat implique l'acceptation du règlement et la participation à toutes les séances

L
S

r d'Épreuve
IONNET



Le Président de Zone
Mathias BOUQUILLON